

----- COMPTE RENDU -----

L'an deux mille vingt-deux, le 08 avril à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme RICHARDSON, Mme PELTIER, M. PÉANNE, Mme HOURLIER, M. AUBRY, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme LETIN, M. BURGUIÈRE, Mme BERTRAND, M. THOMAS, Mme LOPEZ, M. ANDRÉ.

Absents excusés : Mme MEIRA BARBOSA (pouvoir à M. AUBRY), Mme LANTENOIS (pouvoir à Mme LETIN), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), M. COCHARD (pouvoir à M. ALLUIN), M. BOUREL (pouvoir à M. PÉANNE), M. BOULLEAUX, M ETIENNE (pouvoir à M. THOMAS), Mme EL HAOUCHI.

Absente : Mme ROLLOT.

Secrétaire de séance : M. Eric PEANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 MARS 2022**

Le procès-verbal de la séance du 04 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## FINANCES

---

*Délibération n° 2022-029/04-08*

**REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**APPROUVE** la reprise anticipée des résultats 2021 conformément au tableau ci- dessus

**DECIDE** d'affecter la somme de 273 772,91 € à la section d'investissement et de reporter la somme de 776 020,47 € en section de fonctionnement.

**BUDGET 2022**

Le conseil municipal, par 21 voix « pour » et 5 « contre » (M. BURGUIÈRE – Mme BERTRAND – M. THOMAS – M. ETIENNE – Mme LOPEZ)

**ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2022 ainsi qu'il suit :

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre	Intitulé	Montants
011	Charges à caractère général	1 661 662,91 €
012	Charges de personnel	3 270 100,00 €
014	Atténuations de produits	305 200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	440 384,00 €
66	Charges financières	277 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	20 565,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	687 500,00 €
022	Dépenses imprévues	- €
023	Virement à la section d'investissement	1 070 141,09 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>7 732 553,00 €</b>

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre	Intitulé	Montants
013	Atténuations de charges	50 000,00 €
70	Produits des services et du domaine	343 090,00 €
73	Impôts et taxes	4 318 200,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 711 103,53 €
75	Autres produits de gestion courante	15 550,00 €
76	Produits financiers	449 289,00 €
77	Produits exceptionnels	27 800,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 500,00 €
002	Résultat antérieur reporté	776 020,47 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>7 732 553,00 €</b>

### **Dépenses d'investissement :**

Chapitre	Intitulé	Montants
001	Déficit d'investissement reporté	202 364,76 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 720,00 €
13	Subventions d'investissement	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	845 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	96 400,20 €
204	Subventions d'équipement versées	39 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	748 585,04 €
23	Immobilisations en cours	176 490,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 705 060,00 €</b>

### **Recettes d'investissement :**

Chapitre	Intitulé	Montants
001	Excédent d'investissement reporté	
024	Produit de cessions d'immobilisations	1 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	373 372,91 €
13	Subventions d'investissement	73 046,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	687 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 070 141,09 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 705 060,00 €</b>

Ce budget est équilibré à 10 437 613 €.

*Délibération n° 2022-031/04-08*

### **VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2022**

Le conseil municipal, par 21 voix « pour », 4 « contre » (Mme BERTRAND – M. BURGUIÈRE – M. THOMAS – M. ETIENNE) et 1 abstention (Mme LOPEZ), décide

**DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition et de les fixer comme suit pour l'année 2022:

	Taux 2022
Taxe foncier bâti	51,00%
Taxe foncier non bâti	73,87%

**SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés, étant précisé que Mme SIMON ne prend pas part au vote,

**ACCORDE** les subventions aux associations telles qu'individualisées dans le tableau ci-dessous :

Nom association	Montants 2022	
	Subv	Subv exceptionnelle
Fondation 30 millions d'amis	1 750,00 €	
VNA	400,00 €	
Les petites croix de Villeneuve	200,00 €	
A davirs	150,00 €	
Prevention routiere	525,00 €	
Maison des collegiens Chateau briand (Assoc sportive Chateaubriand)	333,00 €	
OCCE école Paul Bert	460,00 €	
OCCE école Jules Veme	256,00 €	
OCCE école Joubert	540,00 €	
OCCE école de la Tour	316,00 €	
CFA agricole de l'Yonne (Venoy)	50,00 €	
MFR du Sénonais (Gron)	75,00 €	
Alméa CFA interpro	25,00 €	
SVEV	300,00 €	
UCA	1 500,00 €	
association aide a domicile	2 625,00 €	
UNRPA	475,00 €	
VMEH	200,00 €	
les jours bleus	333,00 €	
amitie et loisirs	475,00 €	
Les pantacruels	500,00 €	
Les avengers du coeur	380,00 €	
Amicale STM	475,00 €	
UNC UNCAFN M NEVOUET	110,00 €	
FNA CA	150,00 €	
Jumelage Allemand	2 083,00 €	
aviron	475,00 €	
Foot villeneuve	333,00 €	
Club peche	1 000,00 €	
Judo club	2 125,00 €	
Club voile	1 850,00 €	
Badminton	542,00 €	
Canoe Kayak	475,00 €	
USV tennis de table	523,00 €	
USV basket	1 530,00 €	
USV gym	300,00 €	
USV handball	1 500,00 €	500,00 €
USV Cyclisme	380,00 €	
<b>TOTAL hors centre aéré</b>	<b>25 719 €</b>	<b>500 €</b>
		<b>26 219,00 €</b>
<b>Evolution 2021/2019</b>	<b>Evolution 2022/2021</b>	<b>696,00 €</b> <b>3%</b>
Centre aéré	70 000,00 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>95 719 €</b>	<b>500 €</b>
		<b>96 219,00 €</b>
<b>Evolution 2021/2019</b>	<b>Evolution 2022/2021</b>	<b>19 223,00 €</b> <b>25%</b>

**PRECISE** que les montants alloués seront versés en une seule fois courant mai sauf pour l'association de gestion du centre de loisirs pour laquelle les modalités de versement sont prévues dans la convention.

**PRECISE** que la dépense en résultant, d'un montant total de 96 219 €, au titre de l'exercice 2022 sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

*Délibération n° 2022-033/04-08*

### **ABONNEMENT AU LOGICIEL DE PROSPECTIVE FINANCIERE SIMCO**

La Communauté d'Agglomération s'est dotée d'un nouveau logiciel de gestion et de prospective budgétaire.

Ce logiciel donne la possibilité de suivre en temps réel la santé financière de sa collectivité, créer ses maquettes budgétaires et ses plans d'investissements et construire sa préparation budgétaire.

Le conseil municipal, par 25 voix « pour » et 1 abstention (M. BURGUIÈRE)

**AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention portant sur la participation financière pour l'accès au logiciel SIMCO avec la Communauté d'Agglomération, ainsi que tout acte s'y rapportant.

*Délibération n° 2022-034/04-08*

### **AVIS SUR DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE – REGIE DU SERVICE DE JEUNESSE**

Entre le 19 et le 23 novembre 2021, le service jeunesse a été cambriolé. A cette occasion, la caisse de la régie d'avances de ce service a été dérobée. Elle contenait des documents administratifs et une somme de 366,01 €.

Conformément aux règles de responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs et de constatation et d'apurement des débits des comptables publics, un ordre de versement a été adressé par la Collectivité à la régisseuse titulaire qui a fait une demande de remise gracieuse.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide,

**D'ACCORDER** la remise gracieuse à la régisseuse Madame Estelle BERTIN,

**DE PRENDRE EN CHARGE** le déficit de la régie d'avances à hauteur de 366,01 €. La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67.

## RESSOURCES HUMAINES

---

*Délibération n° 2022-035/04-08*

### **CREATION DE POSTES**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**CREE** à effet du 1<sup>er</sup> mai 2022 les postes ci-dessous précisés :

- a. 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet (17,5/35) pour la bibliothèque
- b. 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (17,5/35) 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (17,5/35)  
1 poste en CDD d'adjoint d'animation (accroissement temporaire d'activité Art 3 1 1°) à temps non complet (17,5/35) pour une durée de 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 31 août 2022 (dans l'hypothèse d'une stagiairisation ultérieure) pour le service évènementiel
- c. 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine (catégorie B) à temps complet pour le musée

**MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

*Délibération n° 2022-036/04-08*

### **COMITE SOCIAL TERRITORIAL : DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS ET INSTAURATION DU PARITARISME**

M. KASPAR expose qu'existent actuellement 2 instances paritaires composées à nombre égal de représentants élus de la collectivité et de représentants des agents : le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (CHSCT).

Au moment des élections professionnelles qui auront lieu début décembre 2022, ces 2 instances seront fondues en une seule : le Comité Social Territorial (CST).

Le conseil municipal doit donc se prononcer sur le nombre de représentants des agents composants le futur CST (entre 3 et 5), et sur le maintien, ou non, du paritarisme.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

**DECIDE** du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

## CULTURE

---

*Délibération n° 2022-037/04-08*

### **LE GRAND CHANTIER : APROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

Le Grand Chantier est un projet culturel porté par la commune dont l'un des objectifs majeurs est de faire partager des découvertes culturelles et un moment de création à un groupe composé d'amateurs et de professionnels.

Sa mise en œuvre est confiée pour l'essentiel à « Par Ici la Compagnie ».

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**APPROUVE** le projet « le Grand Chantier » et son plan de financement

**DEMANDE** au Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté de bénéficier d'une subvention d'un montant de 30 000 € représentant 80% du coût total du projet

**AUTORISE** Mme la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens pour le financement du projet « le Grand Chantier » avec « Par Ici la Compagnie ».

## INSTANCES MUNICIPALES

---

*Délibération n° 2022-038/04-08*

### **SUPPRESSION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU LOGEMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DECIDE** de supprimer la commission municipale « affaires sociales, logement » créée en début de mandat.



*Délibération n° 2022-039/04-08*

**CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE DE RESSOURCES HUMAINES  
ET NOMINATION DE SES MEMBRES**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DECIDE** de créer une commission municipale des ressources humaines chargée d'étudier les grands axes, projets de délibérations et problématiques liées à l'organisation humaines des services de la collectivité

**DESIGNE** par un vote public les membres de cette commission :

- Mme la Maire, présidente
- Jean KASPAR
- Francine SIMON
- Sébastien COCHARD
- Janine LANTENOIS
- Guy ALLUIN
- Claude BURGUIÈRE
- Dominique BERTRAND
- Cyril ANDRE

*Délibération n° 2022-040/04-08*

**DESIGNATION AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DESIGNE** par un vote public ses représentants à remplacer au sein de 3 organismes extérieurs :

Conseil d'administration du Centre de Loisirs :

- Mme LETIN
- M. BURGUIERE

Conseil d'administration de l'OGEC

- Mme SIMON

Conseil d'administration de l'association d'aide à domicile

- M. THOMAS

## INFORMATION DU MAIRE

---

### **Désarmement du centre de vaccination**

Le centre de vaccination éphémère contre la COVID-19 de Villeneuve sur Yonne était entré en activité le 2 mai 2021. Il a fermé ses portes au 31 mars 2022, avec possibilité de réactivation si la situation sanitaire le nécessite jusqu'au 31 décembre 2022.

L'intégralité des frais engagés par la commune (achat de matériel, salaires, loyers, fluides..) ont été pris en charge par l'ARS.

Mme la maire remercie l'engagement de l'infirmier coordinateur ainsi que des bénévoles qui ont assisté l'agent salarié de la commune pendant toute la durée de l'ouverture du centre.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h59**